



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°18-15



L'an deux mille dix-huit, à 14h
Le 5 avril, à Metz

Date de convocation	20 mars 2018
Nombre de délégués :	
● Titulaires	45 Titulaires
● Suppléants	45 Suppléants
● Présents	29 Présents
● Votes par procuration	2 votes par procuration

Étaient présents :

M. François BUSSIERE	M. Guy JOSEPH
M. Philippe CLAUDE	M. Claude LALLEMENT
M. Bernard PIERQUIN	M. JP CHABOUSSON
M. Boris RAVIGNON	M. Jean PANCHER
M. Jean-Pierre RENVOY	M. André LIEBEAUX
M. Bernard DEKENS	M. Robert PASCOLO
M. Pascal GILLAUX	M. Michel NORMAND
M. JC JACQUEMART	M. Claude WALLENDORFF (Pv M.Cordier)
M. Eddy LAURENT	Mme Maryse DEPAS
M. Francis LECLERC	Mme Mireille GAZIN
M. Daniel ROUVENACH	M. Edouard JACQUE (Pv Mme Guillotin)
Mme Thérèse BERGER	M. JF DAMIEN
M. Michel LALLEMAND	M. Eric GILLARDIN
M. Régis RAOUL	Mme Morgane PITEL
M. Daniel COURTAUX	

Objet de la délibération :

Indemnité de conseil allouée aux comptables publics

Résultat du vote
Pour : 30
Contre : 1
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°18-15

Objet de la délibération :

Indemnité de conseil allouée aux comptables publics

Vu l'arrêté du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de payeur des départements, et notamment, son article 3,

Il est proposé au Comité Syndical :

D'attribuer une indemnité de conseil de 100 % au comptable public chargé des fonctions de payeur départemental à savoir :

- À Mme Valérie Fagard pour la période d'intérim du 1^{er} au 28 février 2018,
- A M. Jean-Yves Givernaud à compter du 1^{er} mars 2018 et ce jusqu'à la fin du mandat du Président

Le Président de L'EPAMA

Boris RAVIGNON

